



## LOCATION DE LA CHASSE COMMUNALE 2024/2033

### Procès-verbal relatif à l'affectation du produit de la location – Consultation écrite des propriétaires.

- Nombre de propriétaires qualifiés pour prendre part au vote : 111
- Nombre de propriétaires ayant pris part au vote : 72
- Superficie totale de la chasse communale : 726 ha 66 a 03 ca

49 propriétaires, possédant au total 203 ha 83 a 07 ca, se sont prononcés pour l'abandon du produit de la location de la chasse à la commune

#### ATTENDU que :

Plus des deux tiers des propriétaires, possédant moins des deux tiers de la superficie de la chasse communales se sont :

**PRONONCES POUR L'ABANDON DU PRODUIT DE LA LOCATION** à la commune, ce produit sera, pour la durée du bail (période du 02 février 2024 au 1<sup>er</sup> février 2033) :

- Abandonnée à la commune
- Réparti chaque année par lot entre les propriétaires

Fait à LORQUIN, le 28 août 2023

Le Maire – Jean-Pierre JULY



Tout propriétaire de 25 ha ou plus qui désire réserver le droit de chasse sur sa propriété est tenu de le faire par écrit, à la MAIRIE DE LORQUIN, avant le 15 octobre 2023, avec un extrait de la matrice cadastrale, un extrait du plan d'assemblage du cadastre communal sur lequel figureront précisément les parcelles concernées par la réservation.